

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de SARTENE et de LEVIE (Corse du Sud)

Date de l'acte : 24 avril 2023

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),
Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Angèle Marie **STROMBONI**, en son vivant retraitée, demeurant à SARTENE (20100) Villa les Roches, avenue Jean Jaures. Née à LEVIE (20170), le 09 janvier 1901. Veuve de Monsieur Jean Dominique **TRAMONI** et non remariée. Décédée à SARTENE (20100) (FRANCE), le 18 octobre 1984.

Sur la commune de SARTENE :

Diverses parcelles de terre:

Lieudit Macaccione : section H n° 37 pour 37a 60ca et section H n° 38 pour 29a 14ca

Lieudit Alzone : section H n° 39 pour 05a 16 ca, section H n° 40 pour 01a 44ca, section H n° 41 pour 26a 98ca et section H n° 44 pour 06a 60ca

Lieudit cantone : section H n° 150 pour 07a 45ca, section H n° 151 pour 14ca, section H n° 152 pour 26ca et section H n° 153 pour 21a 22ca

Dans un ensemble immobilier rue Capitaine Benedetti lot numéro 20: au deuxième étage dans le bloc A, un appartement avec W.C. extérieur : section I n° 210 pour 03a 20ca

Sur la commune de LEVIE :

Diverses parcelles de terre biens non délimités :

Lieudit Martinacce : section H n° 228 pour 01ha 61a 55ca sur 12ha 92a 42ca, section H n° 229 pour 08a 99 ca sur 71a 88ca et section H n° 230 pour 09a 86ca sur 78a 89ca

Section G n° 896 pour 02ha 28a 47ca sur 04ha 56a 95ca et section G n° 897 pour 62a 20ca sur 62a 20ca

Lieudit Manarino : section H n° 236 pour 10a 00ca, section H n° 238 pour 02a 87ca, section H n° 239 pour 54a 00ca et section H n° 240 pour 06a 80ca

Lieudit Bazzacone : section H n° 328 pour 11a 70ca sur 46a 80ca

Lieudit Canale longo : section H n° 252 pour 03ha 65a 97ca sur 07ha 66a 15ca

Lieudit Aja della pietra : section H n° 291 pour 03ha 65a 97ca sur 07ha 31a 94ca

Lieudit Cardiccia : section H n° 312 pour 27a 40ca sur 54a 80ca

Diverses parcelles de terre :

Lieudit Cheja : section H n° 419 pour 01a 52ca, section H n° 420 pour 07a 35ca et section H n° 421 pour 01a 14ca

Lieudit Poggio bianco : section H n° 341 pour 11a 35ca

Lieudit Taglio : section H n° 368 pour 43a 00ca

Lieudit Suara : section H n° 409 pour 02a 23ca et section H n°418 pour 04a 85ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**